



PROCES VERBAL
Des délibérations du Conseil d'administration du 04 avril 2024
Année scolaire 2023-2024

Quorum : 15
Présidente : Mme Guillaume
Nombre de membres présents : A l'ouverture, 18 membres
Date de convocation : 27 mars 2024
Ouverture de la séance : 18h35

Le quorum étant atteint, Mme Guillaume ouvre la séance selon l'ordre du jour.

A. ADMINISTRATIF

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Salvat se propose comme secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 08 février 2023 **Vote**

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 18
-----------	------------	----------------	------------

B. GESTION ET FINANCES

3. Sorties 2024 **Vote**

Sortie du 22 avril 2024 à Verdun :

M. Diot organise une sortie à Verdun avec des élèves de 3^{ème} (50 élèves et 5 accompagnateurs) pour découvrir le fort de Douaumont ainsi que son ossuaire et le fort de Vaux, sites historiques de la 1^{ère} guerre mondiale. Les élèves sont encadrés par des professeurs et seront guidés sur les sites par un guide expérimenté.

Les différents sites seront commentés et permettront aux élèves de mieux comprendre le contexte de cette guerre meurtrière.

Mme Fraissinet présente le tableau de l'académie précisant les coûts de cette sortie incluant le transport (1 186 €) et les visites sur site. Le coût par famille est de 30 € et la part des accompagnateurs soit 30.47 € est prise en charge par l'établissement. Auquel se rajoute 23.65 € pour le collège pour que la participation des familles fasse un compte rond.

Pour cette sortie, la visite du fort de Vaux est prise sur le pass-culture. La dépense totale est de 1 676 €.

Mme Guillaume procède au vote.



POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 18
-----------	------------	----------------	------------

Sorties des 23 et 24 mai 2024 sur Paris place Saint-Sulpice :

Les élèves du collège ont participé comme l'année dernière au concours Enig'mathic. Ce concours s'adresse aux élèves souhaitant concourir dans la discipline des mathématiques appréhendée par des jeux de réflexion et de résolution d'énigmes. Cette année, 169 élèves tous niveaux confondus, y ont participé.

Ce concours remporte un vrai succès. Les élèves seront récompensés en se rendant à Paris place Saint Sulpice où se dérouleront sur place différents jeux. Le transport soit 1 860 € pour les deux jours sera pris en charge par l'établissement.

Mme Guillaume procède au vote.

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 18
-----------	------------	----------------	------------

Sortie du 27 mai 2024 au Mont Valérien :

M. Diot organise cette sortie avec 50 élèves du niveau troisième accompagnés par 4 professeurs encadrants. Ce projet de sortie est un travail en commun sur « Paris ville d'ombre et lumière » associant les disciplines de français, des arts plastiques, de l'éducation musicale et d'histoire-géographie autour de la thématique.

Mme Fraissinet présente le tableau de l'académie précisant les coûts de cette sortie incluant le transport (686 €) et les visites sur site qui elles sont gratuites. Le coût par famille est de 12 € et la part de chaque accompagnateur soit 12.70 € est prise en charge par l'établissement. Auquel se rajoute 35.20 € pour le collège pour que la participation des familles fasse un compte rond.

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 18
-----------	------------	----------------	------------

Sortie du 30 mai 2024 à Magny-le-Hongre sur les risques auditifs :

Mme Guillaume propose de voter la gratuité de cet évènement organisé par la professeure de musique pour tous les élèves du niveau de 3ème. L'objectif est de sensibiliser les élèves aux conséquences dommageables des écouteurs et autre appareil sur l'audition. Ce concert est très pédagogique et d'une valeur ajoutée pour la prise de conscience des élèves sur les risques auditifs.

Cette sortie est gratuite pour les élèves. Le coût du transport (soit 1 680 €) est supporté complètement par l'établissement.

Ce projet de découverte des risques auditifs est étudié avec les disciplines de musique/SVT/etc. L'infirmière participe également à la sensibilisation des élèves en les testant individuellement.

Le coût du transport (soit 1 680 €) est supporté par l'établissement.



Mme Guillaume procède au vote.

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 18
-----------	------------	----------------	------------

Sortie du 29 mars 2024 du club théâtre :

Les participants du club théâtre et radio se sont rendus au théâtre des variétés à Paris pour assister à une représentation. Le coût du transport était de 597 €.

Mme Fraissinet présente le tableau de l'académie sur cette sortie ainsi que son bilan financier.

Mme Guillaume procède au vote.

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 18
-----------	------------	----------------	------------

4 . Rectificatifs (sortie/voyage) :

Rectificatif du bilan financier de la sortie théâtre d'avril 2023.

L'année dernière, le tableau du bilan financier sur cette sortie comportait une erreur matérielle qui nécessite sa rectification en séance. Le don du FSE n'apparaissait pas. Le don de 2 € par élève soit 90 € est donc rectifié suite au vote du conseil d'administration.

Mme Guillaume procède au vote.

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 18
-----------	------------	----------------	------------

5 . Rectificatif dons du FSE

La trésorerie du FSE ne permettant pas de financer les voyages et les sorties aux montants prévus lors du conseil d'administration de septembre 2023, la participation est de 2 € pour les sorties suivantes :

- Pour le voyage au ski soit 104 €,
- Pour le voyage en Italie soit 90 €,
- Pour le voyage en Alsace soit 96 €,
- Pour le voyage en Bretagne soit 96 €.

Mme Guillaume procède au vote.

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 18
-----------	------------	----------------	------------



6. Bilan financier Italie 2024

Info

Le voyage s'est bien déroulé et les enfants étaient ravis de ce séjour inoubliable.

Pour rappel, la part des familles s'élevait à **450 €** (cf vote du CA du 28/06/2024) . Suite au retrait de la visite guidée sur Pompéi (prestation payante), la part des familles a été finalement de **449.54 €**. Le FSE a fait un don de 90 € (cf rectificatif indiqué au point précédent)

L'établissement a financé :

- la part des 5 accompagnateurs soit **2 392.30 €** (5 X 478.46 €),
- une participation supplémentaire de **1 211.40 €** (45 X 26.92 €) permettant de faire baisser la part famille initiale.

Une famille a bénéficié d'un fonds social pour l'aider à financer partiellement sa participation.

Par ailleurs, l'une des accompagnatrices blessées la semaine précédant le voyage n'a pu y participer. L'infirmière du collège a pu se substituer à la dernière minute sans quoi le voyage était compromis. L'établissement a pris en charge financièrement cette participation supplémentaire de 430.98 €. La demande de remboursement est en cours auprès de la compagnie d'assurance du voyageur.

Compte tenu des éléments précités, le bilan financier de ce voyage fait apparaître un solde positif de 0.46 € par famille. Le remboursement sera possible dès lors que les familles en feront la demande expresse.

Mme Fraissinet présente le tableau du bilan financier avec toutes ces précisions. Ce bilan ne fait pas l'objet d'un vote mais seulement d'une information du conseil d'administration.

7. Bilans financiers des sorties de mars 2024

Sortie à Mitry-Mory du 05 mars 2024 :

Cette sortie n'appelle aucun commentaire spécial, tous les élèves de la classe de 5^{ème} 2 y ont participé. Le bilan financier est conforme aux éléments financiers présentés au conseil d'administration du 08 février dernier. Il fait l'objet d'une information du conseil d'administration.

Sortie à Paris du 08 mars 2024 :

Mme Fraissinet présente le tableau du bilan financier. Deux élèves n'ont pas souhaité participer à cette sortie non obligatoire. Le collège prendra en charge les 20 €.

Ce bilan ne fait pas l'objet d'un vote mais seulement d'une information du conseil d'administration.

8 . Projet de réforme de la restauration scolaire

Mme Guillaume présente la réforme engagée par le conseil département qui sera mise en œuvre dès septembre 2024. Elle s'appuie sur le power point à cette fin.



La plate-forme sera située à Provins et les chefs de cuisine s'approvisionneront directement sur cette plate-forme pour leurs commandes alimentaires.

A la rentrée prochaine, les familles régleront la facture de cantine mensuellement à terme échu en fonction de l'une des 14 tranches applicables au regard du quotient familial. Le règlement s'effectuera directement auprès de la direction des finances publiques. En mai prochain, toutes les familles recevront une information du département sur cette réforme.

9 Diagnostic sécurité

Mme Guillaume informe les membres du CA d'un diagnostic de sécurité de l'établissement sera réalisé prochainement en partenariat avec notre partenaire police, le Major Pecharman.

C. EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

10. Label Edusanté

Le collège a reçu de la part de la Direction des Services de l'Education Nationale de Seine et Marne le diplôme Edusanté, label au niveau 1 « Engagement » pour les actions et projets menés au sein du collège dans le domaine de la prévention de la santé, au développement des compétences psychosociales et au bien-être des élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.

La Secrétaire de séance



P. SALVAT

La présidente



M.H. GUILLAUME

